

Bureaux de vote

Pour assurer le bon déroulement des opérations électorales, un bureau de vote ne doit pas excéder 800 à 1.000 électeurs.

Le nombre d'électeurs sur la commune de Peaugres s'élevant à plus de 1.600 il a été décidé de créer un deuxième bureau de vote.

A chaque bureau de vote est affecté un périmètre géographique, d'où un découpage de la commune qui permette de répartir au mieux la population.

Ont été créés :

- un bureau de vote Nord-Ouest qui compte 825 électeurs,
- un bureau de vote Sud-Est qui compte 859 électeurs.

L'électeur n'a pas le choix de son bureau de vote, le rattachement dépend de l'adresse inscrite sur la liste électorale.

Nous rappelons que le défaut de présentation d'un titre d'identité –pour les communes de plus de 1.000 habitants- est un obstacle à l'exercice du vote, ce qui n'est pas le cas de la carte d'électeur. Cependant, **nous vous recommandons de vous munir de cette carte d'électeur que vous allez recevoir dans les jours prochains.**

Les deux bureaux de vote seront situés au même endroit : la Maison du Temps Libre. Un fléchage sera mis en place pour **vous guider vers le bon bureau de vote, dont le numéro figurera sur votre carte d'électeur.**

